

au Canada. Il s'agit de diplômés en planification foncière, municipale et urbaine. On les fait venir au Canada pour nous aider à planifier notre développement alors qu'ils viennent de pays dont les conditions sont si différentes des nôtres qu'ils n'ont pas la moindre idée des méthodes de planification à adopter ici. On le voit dans bien des régions. On en trouve des exemples même en Ontario. Certaines professions ont donc d'excellentes raisons de fixer des limites et des normes qu'elles se refusent à assouplir à l'égard de certains.

Ceci dit, il est grand temps d'établir un lien entre le ministère de l'Immigration et les associations professionnelles. L'étude ou la mise au point de principes directeurs permettant d'établir des équivalences canadiennes pour des diplômés étrangers est particulièrement souhaitable et nécessaire. J'espère que l'étude réalisée est utile à quelqu'un, mais elle ne sera d'aucun secours au grand public si elle n'est connue que d'un ministère et n'est pas publiée. Ce serait une perte que de ne pas publier ce rapport surtout s'il peut contribuer à établir un lien entre certaines professions et le ministère de l'Immigration et ce serait une excellente chose que de le rendre public.

Comme je le disais au début, s'il y avait des raisons, valables et convaincantes, de ne pas publier ce rapport, je serais prêt à les accepter. Il se peut qu'il y en ait. J'admets qu'il y ait des difficultés, notamment d'ordre juridictionnel, mais je n'en connais pas encore une seule de nature à me convaincre de l'opportunité de ne pas publier le rapport et j'ai bien hâte d'entendre une meilleure explication que celle qu'on nous a donnée jusqu'ici.

M. Charles Turner (London-Est): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de prendre part au débat, non seulement à cause du thème de la motion n° 30, mais parce que ma circonscription a énormément bénéficié des connaissances et du travail de nombreux Néo-Canadiens venus de plusieurs pays et aussi parce que des immigrants de nombreux pays ont choisi notre grande Université de Western Ontario, à London, pour y parfaire leurs connaissances et y poursuivre leurs études.

Les diplômés et grades de cette université sont reconnus dans le monde entier et les citoyens de London s'enorgueillissent de ce que les diplômés de l'Université de Western servent d'ambassadeurs à notre grande ville et à notre grand pays. Beaucoup d'étudiants retournent dans leur pays pour transmettre à leurs concitoyens les connaissances acquises à force de travail. Un bon nombre demeurent parmi nous et réussissent très bien dans le domaine qu'ils ont choisi. Citoyens et étudiants, nous les accueillons tous avec joie.

Le total des ressources canadiennes, en matière de main-d'œuvre hautement qualifiée, augmente ou diminue constamment selon l'accroissement ou le décroissement de la main-d'œuvre canadienne. L'ampleur et l'orientation de ces mouvements dépendent de divers éléments, comme la situation du marché du travail au pays et à l'étranger, les lois sur l'immigration et les investissements dans l'enseignement supérieur. Certains flux, comme celui de l'immigration, s'ajustent plus aisément à court terme, tandis que d'autres, notamment le rendement du régime éducatif, ne se modifient que graduellement.

Les diplômés de notre régime national d'éducation et l'arrivée au Canada de spécialistes et de scientifiques

[M. Aiken.]

d'autres pays sont les principales sources de nouvelle main-d'œuvre. Par exemple, l'usure générale, le décès, la retraite ou l'émigration des travailleurs constituent la première cause des pertes dans le système. Le flux a eu une importance relative, selon le temps et selon les occupations. Les diplômés du système national d'éducation sont la source la plus vaste de personnel hautement qualifié. Dans certaines professions, par exemple, en médecine, le nombre des immigrants a parfois dépassé le nombre des diplômés canadiens, mais, dans l'ensemble, la quantité de nos diplômés a dépassé la quantité de l'immigration de professionnels dans notre pays.

L'immigration, en comparaison de la promotion, a beaucoup varié au cours des ans. En 1954, le nombre des spécialistes immigrants équivalait à 60 p. 100 du nombre des diplômés des universités canadiennes. L'immigration nette de spécialistes, c'est-à-dire la totalité des immigrants moins ceux qui ont émigré aux États-Unis, représentait 35 p. 100 de la promotion nationale. En 1961, les rapports respectifs furent de 29 p. 100 et de 6 p. 100. Toutefois, l'immigration est beaucoup plus forte depuis 1961. En 1966, l'immigration atteignait 53 p. 100 du nombre de diplômés et l'immigration nette, 44 p. 100.

• (5.40 p.m.)

Le progrès de l'éducation supérieure s'est accéléré pendant les années 60. Les cours universitaires et collégiaux du premier cycle ont pris une ampleur considérable et les inscriptions ont triplé de 1957 à 1966-1967, passant de 73,000 à 213,000, et elles ont atteint 237,000 au cours de l'année universitaire 1967-1968. Cette hausse des inscriptions faisait présager une augmentation rapide du nombre de diplômés. Par exemple, en 1950, 18,000 étudiants obtenaient des universités canadiennes des baccalauréats ou diplômes du premier cycle. En 1960, il y avait 21,000 diplômés et, en 1967, presque 44,000. Il y a une avance encore plus marquée des diplômes de second et troisième cycles. En 1967, le nombre des maîtrises et des doctorats marquait une hausse de 268 p. 100 et de 249 p. 100 respectivement sur 1950, alors que les baccalauréats avaient augmenté de 142 p. 100.

Les institutions d'enseignement supérieur virent rapidement augmenter le nombre de leurs inscriptions à la suite de la vague d'expansion des écoles secondaires du Canada où les enregistrements avaient plus que triplé depuis le début des années 50 jusqu'à l'année académique de 1965-1966. Une telle expansion s'attribue en partie au groupe plus considérable d'âges appropriés et en partie aux taux de participation à la hausse. Ces deux éléments ont à peu près contribué également à l'augmentation des inscriptions secondaires aux années 50 et 60, et il semble que leur contribution restera la même d'ici dix ans.

A l'échelon universitaire, la plus grande partie de l'augmentation s'explique par la participation accrue plutôt que par le groupe plus considérable d'âges appropriés. Entre 1956 et 1966, l'inscription à plein temps augmenta de 180 p. 100 tandis que le groupe âgé de 18 à 24 ans n'enregistra qu'une hausse de 30 p. 100. C'est dire que moins d'un cinquième de l'augmentation du nombre des étudiants s'expliquait par l'accroissement démographique, tandis que plus des quatre cinquièmes pouvaient s'attribuer à un plus grande participation.